

21

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 29/06/2023
Approuvant la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015
Révision n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 1/07/2017
Révision allégée n°1 en cours
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2017
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2017
Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 31/07/2017
Révision allégée n°2 en cours
Modification n°6 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 29/06/2023
Modification n°7 en cours
Modification n°8 en cours

Légende

UC Limite de zone et de secteur

 Espace Boisé Classé
à concevoir ou à créer

Marge de reculement

 Type 2

 Type 4

SERVITUDES D'URBANISME

Périmètre d'attente de projet
d'aménagement (art. 1123-2.9)

 Stato della Repubblica Italiana
(art. 1123-2-b)

Orientation d'Aménagement et

EMPLACEMENTS RESERVES

(numéro de ER)


 12
 (nombre et largeur de ER)

12 Intention de création de voie nouvelle (numéro de ER)

✱ Carrefour à aménager

PERIMETRE DETECTION

Canaux primaires

Canaux secondaires

— — — — — **FOR MORE INFORMATION**

 **Couture de densité de stemples**

Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales

Enveloppe hydrogéomorphologique

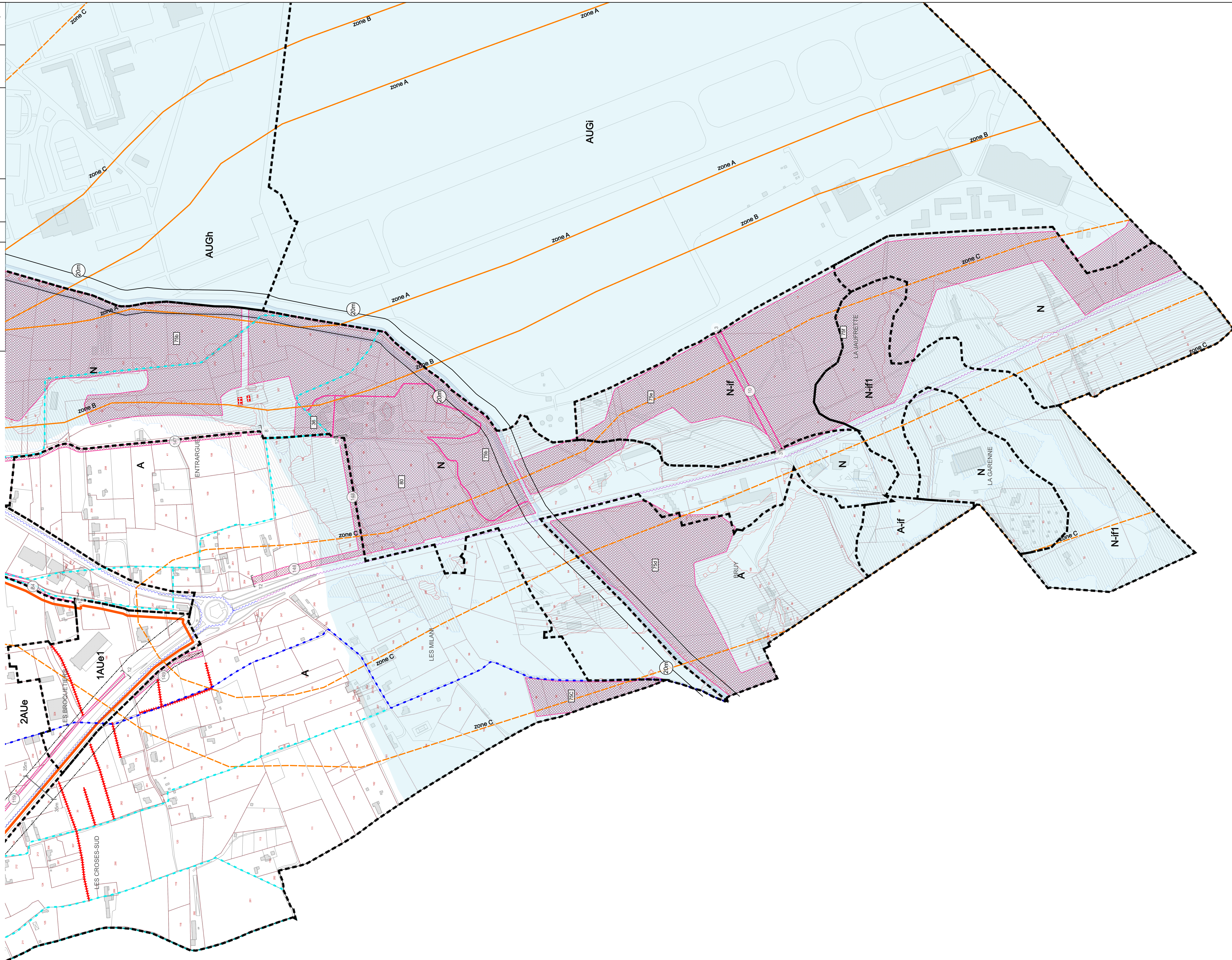
ELEMENTS DE PAYSAGE A P
(Au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)

[illegible] Immeubles ou îlots à protéger Jardins à créer ou à conserver

 Green **hatched** **box**

(Au titre de l'article R112-3 du code de l'urbanisme)

0



Echelle : 1/2 500